



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Protocole de Sécurité pour le chargement ou le déchargement de véhicules

Articles R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail

Décret N° 92-158 du 20 février 1992

Avant toute opération de chargement ou de déchargement, un protocole de sécurité doit être établi à l'initiative de l'établissement.

Le protocole de sécurité est obligatoire pour tous les déménagements de mobilier, les livraisons et enlèvement de matériel divers, produits ou substances dangereuses, bouteilles de gaz, ...

Lorsque les opérations de chargement et de déchargement, impliquant les mêmes entreprises, revêtent un caractère répétitif, c'est à dire lorsqu'elles portent sur des produits ou substances de même nature, et qu'elles sont effectuées sur les mêmes emplacements, selon le même mode opératoire, mettant en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériel de manutention, un seul protocole de sécurité est établi, préalablement à la première opération.

Les règles de coordination et de prévention sont précisées par écrit dans un « protocole de sécurité » qui doit comprendre toutes les indications et informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération et les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées à chacune des phases de sa réalisation.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Logo entreprise de transport

Protocole de Sécurité pour le chargement ou le déchargement de véhicules

Articles R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail

Décret N° 92-158 du 20 février 1992

	Etablissement	Entreprise de transport
Raison sociale	COLLEGE de Luxeuil les Bains Site Rostand	
Adresse	29 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 70300 LUXEUIL LES BAINS	
Téléphone	03-84-40-60-70	
Courriel	Intendance.0701192r@ac- besancon.fr	
Télécopie	03-84-40-16-80	
Chef établissement / Responsable	Mme Isabelle DONARD	

Horaire d'ouverture pour les opérations de réception et d'expédition

- Matin :	06H15 à 10h00
- Après-midi :	

Evaluation et prévention des risques liés à l'opération de chargement et/ou de déchargement

Marchandises :

- Nature : Denrées périssables Matières dangereuses Autres
- Etat : Solide Liquide Gazeux
- Conditionnement : Vrac Colis Palettes Conteneur Autres
- Quantité : Différentes suivant livraison | Poids : Différents suivant livraison
- Précautions particulières : Présence d'élèves

Véhicule et matériels de manutention embarqués			
Type de véhicule accepté	Caractéristiques du véhicule		Matériel de manutention à prévoir
<input type="checkbox"/> Porteur moins de 3,5 T	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Grue auxiliaire
<input type="checkbox"/> Porteur plus de 3,5 T	<input type="checkbox"/> Carrossé	<input type="checkbox"/> Frigorifique	<input type="checkbox"/> Diable <input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Ensemble articulé	<input type="checkbox"/> Bâché traditionnel	<input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Transpalette
<input type="checkbox"/> Camion remorque	<input type="checkbox"/> Débâchable depuis le sol	<input type="checkbox"/> Autres	

Matériels mis à disposition par l'établissement		
<input type="checkbox"/> Quai	<input type="checkbox"/> Chariot élévateur	<input type="checkbox"/> Diable
<input type="checkbox"/> Pont roulant	<input type="checkbox"/> Transpalette électrique	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Passerelle de débâchage ou autres dispositifs	<input type="checkbox"/> Transpalette manuel	

Circulation dans l'établissement
Joindre un plan de circulation avec les consignes générales

Déroulement de l'opération		
- Opération	<input type="checkbox"/> Chargement	<input type="checkbox"/> Réalisé par l'établissement
	<input type="checkbox"/> déchargement	<input type="checkbox"/> Réalisé par l'entreprise de transport

Risques liés aux opérations de chargement et/ou de déchargement
Préciser les risques de l'opération et ceux entraînés par les autres activités en cours. Définir les mesures de prévention
Accès de l'Etablissement est réglementé : plan VIGIPIRATE- Il convient de téléphoner au chef de cuisine (07-81-09-24-13) pour ouverture du portail entre 06h15 et 10h00 et de veiller à sa fermeture.

La présence d'élèves sur le lieu de passage des camions est à prendre en considération entre 8h00 et 10h00.
Il convient de rouler lentement : panneau à l'entrée « rouler au pas »

Risques et mesures de prévention pour les produits spéciaux et les matières dangereuses

Préciser les risques liés aux produits spéciaux et matières dangereuses transportés, les précautions particulières lors de l'opération de chargement/déchargement et les mesures de sécurité en cas d'incident.

.....

.....

.....

.....

Procédures d'alerte

 Secours internes	 Secours externes	 Incidents matériels
03-84-40-60-74	18	03-84-40-60-70

Signatures

	Etablissement	Entreprise de transport
Date :		
Nom :		
Fonction		
Visa et cachet		